

## Informations utiles pour l'éducation physique

### 1. Absence au cours d'EPS pour cause de blessure :

**SANS CERTIFICAT MEDICAL** : contacter son professeur d'EPS (par mail) ou le rencontrer au début du cours pour décider ensemble si le cours peut être suivi ou non. Appliquer la même procédure qu'en cas de maladie en cas d'absence au cours.

**AVEC CERTIFICAT MEDICAL** : appliquer la même procédure qu'en cas de maladie et transmettre le certificat médical au professeur de classe.

**Attention** : lorsque l'élève atteint 3 absences en EPS, une sanction immédiate de 5 heures de travaux d'intérêt général est appliquée. L'élève sera contacté par la Direction.

### 2. Moyen de communication pour les informations liées à l'EPS

Toutes les informations liées à **l'éducation physique** se trouvent sur le site [www.corpsanteundefi.ch](http://www.corpsanteundefi.ch). Un lien vers ce site est également disponible sur le site du Collège du sud (Menu → Vie à l'école → Sport).

#### Cours des classes 1GY-EC-ECG

Les informations concernant vos cours apparaissent sur l'onglet « Cours EPS ». Cliquez sur la case correspondante à votre horaire pour voir le programme de l'année, puis sur le bouton de votre classe pour avoir les informations sur le prochain cours qui aura lieu.

#### Cours des classes 2GY-EC-ECG, 3GY, 3EC-ECG, 4GY

Les informations concernant votre option apparaissent lorsque vous cliquez sur la case correspondante à votre horaire sous l'onglet « Cours EPS », puis sur le bouton de l'option que vous avez choisie pour chaque période. Le résumé de vos choix d'options est disponible sous la grille horaire.

Bonne année scolaire et bonne pratique à toutes et tous !

LES MEPS du CSUD